



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mai 2025

Numéro de la délibération :

03-15022025

**Objet : Charte commerciale produits
d'accession sociale**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai à 16h00, le Conseil d'Administration d'Habitat Sud Atlantique s'est réuni dans ses Bureaux - 2, Chemin de l'Abbé Edouard Cestac à Bayonne sur convocation de **Monsieur Roland HIRIGOYEN**, Président.

ADMINISTRATEURS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR DONNE A
Roland HIRIGOYEN	X		
Alain LACASSAGNE	X		
Colette MOUESCA		X	MME MOUESCA
Christine LAUQUE	X		
Bruno CARRERE	X		
Jean-François IRIGOYEN		X	M. IRIGOYEN
Jean-Paul SALDUCCI	X		
Annabelle GRENET	X		
Geneviève DALLEENNE	X		
Teddy LELIEVRE	X		
Isabelle PARGADE		X	MME MANGE
Christelle MANGE	X		
Jean-Marc LARRE		X	M. PEYNOCHE
Gilles PEYNOCHE	X		
Jean-François MONET	X		
Françoise BESNARD		X	
Thierry PIROLLEY	X		
Delphine TAIEB	X		
Michel LARRALDE	X		
Vincent BELLET	X		
Julien DELION		X	
Catherine BENELLI		X	M. BELLET
Isabelle MARTICORENA	X		
Romain MANCHADO		X	MME MARTICORENA
Carole SERMET- BELLET	X		
Serge DARNAUTHANDY	X		
Nathalie HONDARRAGUE	X		

Corinne LOUSTAU		X	
-----------------	--	---	--

AUTRES PARTICIPANTS (ne participant pas aux votes)	PRESENTS	EXCUSES
Comité de Direction HSA		
Lausséni SANGARE	X	
Denis JOYEUX	X	
Ludmila SALOMON	X	
Jean Romain LESTANGUET	X	
Mathilde ARONDEL	X	
Sandrine ROTZLER		X
Véronique PARENTEAU	X	

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Habitat Sud Atlantic a progressivement développé ces dernières années, l'activité de production de logements en vue de les commercialiser pour de l'accession sociale à la propriété.

Fort de ce développement, le Conseil d'administration du 24 octobre 2019 avait validé une charte de commercialisation qui avait l'objectif de poser le cadre des engagements pris par notre organisme pour la commercialisation de produits en accession sociale, activité qui à l'époque restait limitée à quelques dizaines de logements par an, en location accession principalement.

Depuis HSA a été en juillet 2020 agréé Organisme Foncier Solidaire et notre organisme a également fortement développé l'activité d'aménageur ce qui a entraîné une très nette évolution de la production de logements commercialisés en accession sociale ainsi que de vente de lots à bâtir.

L'objectif de réussite de ces projets d'accession relève de la mission d'intérêt général de notre organisme et nous devons garantir une qualité de service aux clients accédants. La volonté reste donc de rendre accessible des produits de qualité en mettant les futurs propriétaires au cœur de leur projet tout en intégrant les différentes parties prenantes associées.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'actualiser cette charte en gardant les principes de transparence, d'éthiques, de respect de la protection des données des clients ainsi que les engagements en termes de qualité de produits, d'accompagnement des clients, de sécurisation de leurs parcours avec le « pack de sécurité ».

Les engagements restent en terme :

→ De « produit », pour la vente de logements neufs : une recherche du meilleur rapport qualité – prix, une labellisation garante de la qualité, des opérations conçues dans le cadre d'une démarche éco et socialement responsable ;

→ De vente de patrimoine « responsable » c'est-à-dire la vente de biens en bon état et entretenus, l'encouragement de parcours résidentiels des locataires du parc accompagnés par nos équipes, l'engagement d'HSA de prendre part au bon fonctionnement des copropriétés, ;

→ D'accompagnement des clients par les équipes pour les aider à faire aboutir un achat adapté à leurs moyens et leur projet de vie, garantissant la fourniture d'informations claires fonction du produit vendu (notamment sur le bail réel solidaire (BRS), la copropriété, les plans de financement, ...), sur les délais de livraison, et le parfait achèvement dans l'année qui suit l'entrée dans les lieux ;

→ De sécurisation tant en matière de délais et prestations contractuels, que du « pack sécurité » destiné à faire face à différents aléas de la vie (perte d'emploi, mutation, séparation,...). Les engagements d'HSA trouvent leur contrepartie dans le respect par les clients des clauses anti – spéculatives et dispositifs encadrés pour les reventes des BRS ;

→ De transparence et d'éthique, qu'il s'agisse de déterminer le cadre d'intervention des parties prenantes et de faire en sorte qu'il soit respecté, ou encore d'organiser la traçabilité des décisions, la recherche d'équité et d'impartialité, le rejet de toute pratique déloyale, le respect de la protection des données personnelles.

Cette nouvelle Charte adoptée par le Conseil d'administration sera signée par le Président de notre organisme et appliquée par le personnel d'HSA.

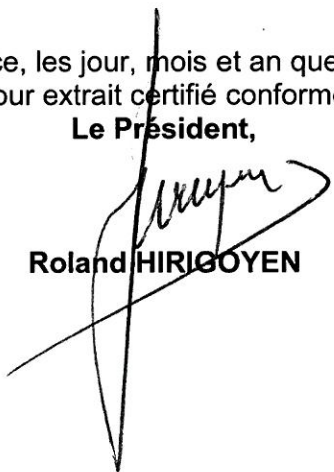
Le Conseil d'Administration délibère et décide :

- d'adopter le document proposé en annexe ;
- d'autoriser le Président à le signer ;
- d'organiser la communication autour de sa publication, de manière à le faire connaître des parties prenantes de l'Organisme.

Nombre Administrateurs

En exercice	27
Quorum	18
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

En séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Roland HIRIGOYEN

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le 04/06/2025



ID : 064-276400017-20250515-03_1_15052025-DE